

CALENDRIER DES DEMARCHES

VITIPLANTATION // PARCEL // VITIRESTRUCTURATION

Deux périodes d'arrachages sur **VITIRESTRUCTURATION** pour un arrachage du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2025.
 Un seul dépôt par période (une parcelle culturale par cépage et densité)

Demande préalable d'arrachage*



Demande préalable d'arrachage*



Demande d'autorisation

A effectuer avant la demande d'aide (DA) sur VITIPLANTATION



DAT de Plantation

A effectuer avant la demande de paiement (DP) sur PARCEL
 Avant le 31/07/2024

31/07



Demande d'aide Plantations/Palissage/Irrigation

Sur VITIRESTRUCTURATION
 Modifications sous conditions.

15/03

Pour les plantations PCR5

30/04 midi

16/05

Demande de paiement sur VITIRESTRUCTURATION

60% de la surface à conserver (modifications possibles : cépages, appellation, suppression du complément palissage/irrigation)

30/07

Pour les plantations PCR5

16/09

